

7 novembre 2001

## **Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Flâner à Saint-Gervais».**

**Rapporteur: M. Alain Marquet.**

### **Rapport de la pétition**

Sous la présidence de M. Guy Mettan, la commission des pétitions s'est réunie le 29 octobre 2001 pour traiter de l'objet cité en titre. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Ursi Frey pour la prise de notes.

Le même jour, la commission a procédé à l'audition de MM. Broggin, Pataroni et Nyenama, signataires de la pétition.

Les auditionnés ont d'abord procédé à une présentation très complète de leur pétition, avec documents à l'appui (voir annexes).

Ils rappellent qu'ils ont déjà été auditionnés par le Grand Conseil le 18 septembre 2001 et que celui-ci a donné un préavis favorable à leur pétition à l'unanimité moins une abstention.

Ils rappellent encore qu'un arrêté du Département de justice et police et des transports concernant spécifiquement la rue Lissignol existe mais qu'il n'est toujours pas appliqué.

Ils évoquent en plus que le Conseil municipal avait adopté, en septembre 2000, la proposition PR-469 concernant le transit par la rue Paul-Bouquet, transit qui bloque toute mobilité cycliste et piétonne.

Concernant la cour de la rue Lissignol, les baux décernés par la Gérance immobilière municipale pour les véhicules sont venus remplacer l'usage scolaire initial. Ce lieu manque de façon évidente d'un entretien minimal, car les divers services se renvoient la balle quant à leur responsabilité respective dans l'entretien de cet endroit.

Selon Transitec, entre 15 h et 16 h, 60 à 65% des parcsages sont des parcsages illicites.

### **Questions des commissaires**

La rue Paul-Bouquet sera-t-elle fermée suite à la décision de la commission du Grand Conseil?

Les pétitionnaires ignorent encore s'il s'agira d'une fermeture ou d'une modération de trafic. Ils rappellent l'existence de nombreux parkings publics, qui devraient permettre de diminuer l'offre sur le périmètre concerné.

Les habitants sont très investis dans d'autres types de mobilité.

Faudrait-il installer un système de comptage qui permettrait, à l'entrée du périmètre, de limiter le nombre des accédants au parking de la Placette?

Les pétitionnaires se déclarent essentiellement opposés au trafic de transit et moins au trafic de desserte. Ils veulent, de façon bien compréhensible, l'application des mesures déjà décidées.

Avez-vous demandé pourquoi ces mesures n'étaient pas appliquées?

Les pétitionnaires pensent que le poids économique de la Placette a peut-être incité à une application par trop laxiste des décisions.

Le statut du parking de la Placette serait-il modifié pour lui permettre de devenir public?

Il semble que le parking soit fermé la nuit et cela en violation de la concession initiale qui prévoyait l'accessibilité nocturne à ce parking.

Les pétitionnaires insistent encore sur la nécessité d'appliquer les choix déjà décidés et de faire les réalisations même onéreuses qui permettent cette mise en œuvre.

Les pétitionnaires remettent à la commission des documents qui figureront dans le rapport.

### **Discussion de la commission**

Certains commissaires pensent pouvoir voter immédiatement, d'autres s'estiment insuffisamment informés.

Une recommandation visant à demander que les services interviennent rapidement afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes est mise aux voix. Elle est acceptée par 10 oui (2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 DC, 1 R) et 2 abstentions (L).

Une commissaire souhaite un listage de tous les objets concernant le quartier et qui n'auraient pas encore été mis en œuvre.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 7 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve) et 5 abstentions (2 DC, 1 R, 2 L).

*Annexe 1:* Liste des objets en suspens et concernant le quartier de Saint-Gervais

*Annexe 2:* Présentation du collectif de Saint-Gervais

*Annexe 3:* Rue Lissignol: place!





























